



MAIRIE
DE

FERMANVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES ET APPROUVEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LORS DE SA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022**

Conformément à l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et au Décret n° 2021-1331 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, ainsi qu'à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°	N° Délibération	TITRE DE LA DELIBERATION
1	D2022-56	Plateau sportif – Avenant au Marché – création d'un accès Personnes à Mobilité Réduite (PMR) aux sanitaires : Adoptée à l'unanimité
2	D2022-57	Cabinet médical – Révision du Bail : Adoptée à l'unanimité
3	D2022-58	Frais de fonctionnement du groupe scolaire – Fixation du montant de la participation des communes pour les élèves non-résidents à Fermanville : Adoptée à l'unanimité
4	D2022-59	Voirie communale – longueur de voirie – mise à jour : Adoptée à l'unanimité
5	D2022-60	Personnel communal – modification du régime indemnitaire – création du cadre d'emploi d'Agent de maîtrise : Adoptée à l'unanimité
6	D2022-61	Personnel communal – création d'un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe suite à avancement de grade : Adoptée à l'unanimité
7	D2022-62	Pole de service – service commun – avenant n° 3 : Adoptée à l'unanimité
8	D2022-63	Communauté d'agglomération le Cotentin – révision du montant des attributions de compensation (AC) libre 2022 : Adoptée à l'unanimité
9	D2022-64	Projet CESAME (CULTURE ENTRE SAIRE ET MER) – Désignation d'un délégué communal : adoptée à la majorité (12 pour 1 abstention)
10	D2022-65	Sécurité civile – Désignation d'un correspondant Incendie et Secours : M. Bernard RAOULT : adoptée à l'unanimité
11	D2022-66	Motion sur les finances locales : adoptée à l'unanimité

La liste des délibérations examinées et approuvées par le Conseil Municipal du 17 Novembre 2022 a été publiée sur le site Internet de la commune de Fermanville, le 24 Novembre 2022, conformément aux nouvelles dispositions applicables à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le secrétaire de séance,
Pascal LEVIEUX

P/Le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Françoise BERTRAND



Affiché et publié le 24 novembre 2022

Mairie, 5 la Heugue 50840 FERMANVILLE

☎ 02.33.88.56.66 ✉ mairie.fermanville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h, le jeudi de 14 h à 18 h, le vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le samedi de 9 h à 12 h